



## Médiathèque municipale Madame de Sévigné

# RÈGLEMENT 2018-2019 des PRÊTS AUX ÉCOLES Maternelles et élémentaires

### Ouverture du service éducatif

Le prêt de documents est possible sur tous les créneaux horaires d'ouverture de la Médiathèque

Mardi	15h-19h
Mercredi	10h-13h 14h-19h
Jeudi	16h-18h
Vendredi	12h-18h
Samedi	10h-13h 14h-18h

### Puis-je bénéficier de ce service ?

◆ **Chaque classe de Vitré ou de Vitré Communauté peut bénéficier d'une inscription gratuite pour emprunter des documents. Le service est ouvert du 28 août 2018 au 30 juin 2019.**

◆ **L'enseignant principal d'une classe est le responsable de l'adhésion**, c'est à dire des documents empruntés au nom de sa classe. Il s'engagera individuellement, en son nom propre, à respecter le règlement défini ci-après. Le directeur ou les parents des élèves ne seront pas tenus responsables des documents empruntés sur cette carte.

## Comment s'inscrire ?

1. Chaque directeur d'école envoie un listing signé de sa main mentionnant les éléments suivants : nom de l'école et adresse complète, liste des enseignants avec les classes d'attribution et temps de présence pour les temps partiels, tampon de l'école.
2. Le futur responsable de la carte se présente à la Médiathèque muni d'une pièce d'identité et de sa carte de bibliothèque de l'année précédente. Aucune inscription ne peut avoir lieu si le listing n'a pas été fourni en amont par le directeur d'école.

L'inscription est à refaire chaque année, à la rentrée.

## Que puis-je emprunter ?

- ◆ Les livres de l'espace jeunesse.
- ◆ Les CD de l'espace jeunesse et de l'espace des arts (Droits SACEM pour toute diffusion dans votre classe à la charge de l'école).
- ◆ Certains DVD de l'espace jeunesse ont l'accord des éditeurs pour une diffusion scolaire (liste sur demande).
- ◆ Les jeux du fonds Lire Autrement : les conditions de prêt sont inscrites directement sur les supports.

Nombres de documents	Durée de prêt
◆ <b>12 ou 30 documents</b> selon la commune d'appartenance. (dont <b>1 jeu</b> maximum)	◆ <b>3 semaines</b> soit 21 jours ◆ <b>Renouvelable une fois</b>



Des **sélections de documents** adaptées à votre projet peuvent vous être proposées, n'hésitez pas à compléter le formulaire correspondant.

## Un service adapté aux besoins de chacun.

La quantité de documents empruntables dépend de l'importance de la bibliothèque sur la commune de votre école.

→ **Les écoles des communes suivantes peuvent emprunter 30 documents :**

- Bréal-sous-Vitré
- Champeaux
- Etreilles
- Gennes-sur-Seiche
- Landavran
- Mecé
- Saint-Aubin-des-Landes
- Saint-Christophe-des-Bois
- Saint-Germain-du-Pinel
- Taillis
- Torcé
- Val-d'Izé
- Vergéal
- Vitré

→ **Les autres communes de Vitré Communauté peuvent emprunter 12 documents.**



- Les retards entraînent une suspension de prêt.
- Il est possible de prolonger une fois la durée de prêt des documents.
- La carte est obligatoire pour tout emprunt.
- Diversifier ses choix en n'empruntant pas trop de documents sur un même sujet permet un meilleur partage avec les autres écoles.

**Un tableau d'affichage concernant l'actualité à destination des écoles est placé à l'entrée de l'espace jeunesse.**

## **Vos services sur internet :**

**Votre compte lecteur sur** [www.bm.mairie-vitre.fr](http://www.bm.mairie-vitre.fr)

- ◆ **Votre identifiant : pro.prenomnom**
- ◆ **Votre mot de passe (par défaut) : mediatheque**

Ce compte professionnel vous permet de visualiser vos prêts en cours ou passés, de les renouveler, de réserver des documents, d'effectuer des recherches dans notre catalogue, de suggérer des achats...

Ces identifiants permettent également de vous connecter aux ordinateurs de la Médiathèque, ainsi qu'au Wifi.

### **Service éducatif**

[educatif.mediatheque@mairie-vitre.fr](mailto:educatif.mediatheque@mairie-vitre.fr)

### **Médiathèque municipale Madame de Sévigné**

1 rue du Bourg-aux-moines 35500 Vitré  
02 99 75 16 11